

Résumé

Canadian Provinces, US States and North American Integration: Bench Warmers or Key Players?

Stephen de Boer

Les provinces canadiennes et les États américains ont un rôle décisif à jouer dans la forme que prendra l'intégration économique des deux pays. Nombreux obstacles à une circulation transfrontalière plus libre et plus équitable relèvent en effet de leurs compétences. Pourtant, ce rôle n'a pas fait l'objet d'examen approfondis lors des récents débats sur l'approche du Canada envers l'intégration nord-américaine.

Le présent texte veut combler cette lacune en examinant des différends qui ont par le passé opposé États américains et gouvernements canadiens ou étrangers, proposant d'en tirer les leçons pour mieux définir notre stratégie d'intégration. Car si les pouvoirs constitutionnels de Washington lui accordent clairement le droit d'imposer aux États le respect de ses engagements commerciaux, dans les faits la situation est beaucoup moins limpide. La situation politique au niveau des États exerce une influence nettement plus directe sur le gouvernement fédéral américain que celle de nos provinces ne le fait sur Ottawa. En témoigne par exemple l'existence au Congrès américain de caucus d'État susceptibles d'offrir des votes cruciaux à l'administration américaine, de sorte que les interventions fédérales en matière de commerce dépendent souvent de la situation politique du moment.

Malgré cela, l'implication formelle des États dans les négociations commerciales internationales demeure faible, comparativement à ce qui se passe au Canada. Quoique certainement intéressés à saisir toute occasion d'affaires qui leur attirerait emplois et capitaux, les États américains ont donc tendance à sous-estimer l'importance de la réciprocité stipulée dans les règles de commerce international. Non que le système canadien de consultation fédérale-provinciale soit parfait. Ainsi, les répercussions des accords commerciaux dans les domaines de compétence provinciale sont souvent insuffisamment évaluées.

Des deux côtés de la frontière, ces problèmes viennent compromettre les avantages espérés de l'intégration économique. Pour les résoudre, l'auteur propose d'améliorer le mode fédéral-provincial d'élaboration de nos politiques commerciales. Évidemment, aucune amélioration ne pourrait satisfaire toutes les provinces, cer-

taines abordant la question sous l'angle des relations interprovinciales et même internationales, alors que d'autres l'envisagent plus strictement sous l'aspect de leur développement économique. Dans certain cas, les intérêts des uns et des autres pourraient de plus différer considérablement.

Il est malgré tout indispensable que les représentants des provinces collaborent plus régulièrement à l'élaboration des positions commerciales canadiennes. Les provinces devraient aussi échanger plus couramment leurs ressources, vu que celles-ci sont limitées et que l'une ou l'autre province aura souvent une expertise appréciable dans des domaines particuliers. Pour une coordination plus efficace et mieux informée, l'auteur propose un forum ministériel fédéral-provincial revitalisé sur les questions de commerce, où des directives générales pourraient être développées afin d'assurer une plus grande cohérence et certitude chez les différents négociateurs provinciaux qui travaillent sur les mêmes dossiers.

Concernant les problèmes transfrontaliers suscités par des mesures prises par les États américains, l'auteur propose l'adoption de mécanismes de nature nord-sud. Le premier de ceux-ci serait un forum mixte d'États et de provinces chargé de discuter et d'éclairer toutes négociations à venir entre Ottawa et Washington. On y discuterait de questions relevant de ce niveau gouvernemental, même si elles sont de nature internationale, et l'on pourrait même y établir des positions communes à défendre auprès de chaque gouvernement fédéral.

L'auteur rappelle par ailleurs qu'il existe déjà entre provinces ou États voisins de nombreuses ententes relatives à l'application des normes environnementales, au règlement des conflits ou à l'ouverture des marchés. Il propose donc d'en rationaliser l'utilisation pour en faire la base d'accords régionaux plus officiels, inspirés par exemple de l'Accord canadien sur le commerce intérieur. Pour leur part, les gouvernements centraux appuieraient ces accords en vertu d'une entente-cadre dont l'application relèverait de la Commission de l'ALENA, l'organisme ministériel qui supervise l'application de l'ALENA et veille à son développement futur.